

# CONSERVATOIRE MUSIQUES & THÉÂTRE

PROJET D'ÉTABLISSEMENT  
2022 / 2027

*UN ESPACE DE CULTURE, DE CRÉATION ET DE  
FORMATION, OUVERT À TOUS LES PUBLICS*



LE DÉPARTEMENT



validé par le Conseil communautaire lors de la séance du 13/04/2022

# SOMMAIRE

<b>I :</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>II :</b>	<b>LE CONSERVATOIRE ET SES TUTELLES</b>	<b>5</b>
<b>II.1 :</b>	<b>MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION</b>	<b>5</b>
II.1.a :	Contexte politique et socio-économique	5
II.1.b :	Contexte culturel	5
<b>II.2 :</b>	<b>LE DÉPARTEMENT ET L'ÉTAT</b>	<b>5</b>
II.2.a :	Le Département	5
II.2.b :	L'État	6
<b>III :</b>	<b>BILAN DU PROJET 2015-2020</b>	<b>7</b>
<b>III.1 :</b>	<b>LES ACTIONS INSCRITES AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2015-2020</b>	<b>7</b>
III.1.a :	Ouvrir le conservatoire aux personnes en situation de handicap	7
III.1.b :	Développer d'autres partenariats	7
III.1.c :	Proposer des formation courtes	7
III.1.d :	Réécrire les règlements pédagogique et intérieur	7
III.1.e :	Inscrire la création au cœur du projet de formation	7
III.1.f :	Le conservatoire «école du spectacle»	8
III.1.g :	Conforter certaines disciplines musicales et théâtrales	8
III.1.h :	Proposer un plan de formation pour l'équipe enseignante	8
III.1.i :	Artistes associés	8
<b>IV :</b>	<b>LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2022-2027</b>	<b>9</b>
<b>IV.1 :</b>	<b>RECONDUIRE LES PRINCIPALES ACTIONS EXISTANTES (LISTE NON EXHAUSTIVE)</b>	<b>9</b>
IV.1.a :	Itinérance[s]	9
IV.1.b :	Artistes associés	9
IV.1.c :	Productions d'élèves et professeurs	10
IV.1.d :	Plan de formation de l'équipe pédagogique	10
<b>IV.2 :</b>	<b>DÉVELOPPER LES PARTENARIATS</b>	<b>10</b>
IV.2.a :	Conforter les partenariats existants...	10
IV.2.b :	...et construire de nouveaux partenariats	10
<b>IV.3 :</b>	<b>ÉLARGIR LES PUBLICS</b>	<b>11</b>
IV.3.a :	Créer une classe de cinéma	11
IV.3.b :	Développer l'éducation artistique et culturelle	11
IV.3.c :	Conforter l'accueil de personnes en situation de handicap	11
IV.3.d :	Développer la communication et la visibilité	12
IV.3.e :	Faire du Tintamarre un lieu de production et de diffusion	12
IV.3.f :	Développer les productions d'élèves et de professeurs sur le territoire de l'agglomération	13
<b>IV.4 :</b>	<b>DÉVELOPPER LE PROJET PÉDAGOGIQUE</b>	<b>13</b>
IV.4.a :	Un parcours revisité et un nouveau mode d'évaluation pour le cycle 1	13
IV.4.b :	Un parcours modulaire pour le cycle 2	13
IV.4.c :	Un parcours spécifique «musiques et théâtre»	13
IV.4.d :	Une nouvelle maquette de formation pour le théâtre	14

IV.4.e :	Un parcours de découverte pluri-instrumental	14
IV.4.f :	La création au cœur du projet de formation	14
IV.4.g :	Création d'une classe de musiques électroniques	14
IV.4.h :	Un conservatoire 2.0	15
IV.4.i :	Augmentation du volume d'enseignement	15
IV.4.j :	Accueil d'artistes en résidence	15
IV.4.k :	Nouvelle organisation des interventions en milieu scolaire	15
<b>IV.5 :</b>	<b>AUTRES ACTIONS</b>	<b>16</b>
IV.5.a :	La cour du conservatoire, un espace public convivial et accueillant	16
IV.5.b :	Espaces intérieurs à rénover (salles de cours)	16
<b>IV.6 :</b>	<b>L'ÉVALUATION DU PROJET</b>	<b>16</b>
<b>V :</b>	<b>CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b>	<b>16</b>
<b>VI :</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>18</b>
VI.1 :	TEXTES OFFICIELS ET RÈGLEMENTS INTERNES	18
VI.2 :	BILANS ANNUELS	18

## I : INTRODUCTION

À l'origine école associative puis municipale de Montélimar transférée en 2005 à la communauté de communes Montélimar-Sésame, devenue en 2010 communauté d'agglomération, le conservatoire accueille en 2009, lors de la rédaction de son premier projet d'établissement, 450 élèves et participe à l'éducation musicale de 2600 élèves de la collectivité dans le cadre de ses interventions en milieu scolaire. Y travaillaient alors 34 agents dont 30 enseignants. Une première tranche de travaux venait de s'achever, permettant aux équipes administratives de travailler dans de bonnes conditions et dans le respect des normes des établissements recevant du public (E.R.P.).

Suite à l'inspection du Ministère de la culture en 2008 et à la validation du premier projet, l'établissement obtient en mai 2009 le classement en « conservatoire à rayonnement intercommunal ». Ses effectifs évoluent sensiblement durant cette période (voir tableau ci-dessous), tant pour l'enseignement spécialisé que pour l'éducation en milieu scolaire ; un département de théâtre a vu le jour en 2009 et une seconde tranche de travaux a débuté en avril 2013.

Rédigé concomitamment au renouvellement de l'exécutif de la Collectivité, ce nouveau projet signe l'entrée du conservatoire dans une nouvelle ère de fonctionnement dont les prémices ont pris racine dans la période 2015-2021. Il s'inscrit donc dans la parfaite continuité du projet précédent, en confortant ses orientations premières et en confirmant la volonté de l'équipe pédagogique de porter plus en avant encore ses intentions. Il a fait l'objet d'une large concertation entre l'équipe pédagogique, les partenaires, la direction générale et les élus de la Communauté d'agglomération.

<b>2009 – 2021 , CHIFFRES-CLÉS</b>			
	<b>2009</b>	<b>2014</b>	<b>2021</b>
Nombre d'élèves (conservatoire)	450	680	582 (crise sanitaire)
Nombre d'élèves (interventions en milieu scolaire)	2 600	3 600	4137
Nombre de professeurs	30	35	36
Personnel administratif et entretien, en ETP	4	4,13	4
Nombre d'heures enseignées	314	371	393
Surface de locaux	863	1 487	1487

## **II : LE CONSERVATOIRE ET SES TUTELLES**

### **II.1 : MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION**

#### **II.1.a : Contexte politique et socio-économique**

Après sa fusion avec la Communauté de communes du Pays de Marsanne en janvier 2014, puis la commune de Puy Saint Martin en janvier 2021, Montélimar-Agglomération devient la seconde agglomération de la Drôme et compte plus de 68 000 habitants. Particulièrement dynamique dans le secteur économique (secteur tertiaire), la Collectivité a pu réaliser durant les mandats précédents un nouveau stade d'athlétisme, un Palais des Congrès, des nouvelles crèches, un réseau d'assainissement aux normes, une rénovation de la médiathèque et du conservatoire. Bénéficiant de l'implantation d'entreprises de renommée internationale (Autajon, Wurth, Amazon...), elle sait devoir également son attractivité à un positionnement géographique privilégié, au cœur de l'axe rhodanien et à la proximité de deux centrales EDF générant plus de 8 000 emplois.

#### **II.1.b : Contexte culturel**

La Communauté d'agglomération ne détenait dans ses compétences culturelles en 2008 que le conservatoire, la médiathèque et le festival estival ; c'est en 2010 qu'ont été transférés de la Ville de Montélimar à l'Agglomération la programmation de l'auditorium Michel Petrucciani (450 places) et le cinéma d'art et essais Les Templiers. La même année fut lancé par l'Agglomération le programme de construction du Palais des Congrès inauguré en octobre 2013 et qui programme depuis des concerts, ballets, comédies musicales, spectacles humoristiques... Le festival d'été a, quant à lui, subi une légère mutation en se scindant en deux parties distinctes : 3 spectacles grand public au stade municipal (entre 3 000 et 7 000 spectateurs par représentation) suivis de 13 spectacles plus « légers » techniquement et gratuits, répartis sur l'ensemble du territoire et dénommés « Les Off's ». Le musée Saint Martin, musée d'art contemporain ouvert en 2008 est devenu « d'intérêt communautaire » en 2014 et le musée de la miniature, devenu « musée de la miniature et de la Ville » et labellisé « Musée de France », est resté sous la compétence de la Ville. L'auditorium Michel Petrucciani a cédé, en septembre 2021, son activité au nouveau théâtre intercommunal, entièrement rénové. De nombreuses associations culturelles, soutenues par les communes, participent activement au rayonnement culturel du territoire.

### **II.2 : LE DÉPARTEMENT ET L'ÉTAT**

#### **II.2.a : Le Département**

La convention d'objectifs 2021, signée entre le Département de la Drôme et le conservatoire intercommunal Montélimar-Agglomération, dans le cadre du Schéma départemental des enseignements artistiques précise les engagements des deux parties

Pour le conservatoire :

- ✓ développer une offre pédagogique pour tous et proposer, pour les jeunes notamment, des espaces de pratique pour ceux qui veulent sortir de l'apprentissage par cycle et des dispositifs d'entrée dans les apprentissages par la pratique collective pour les nouveaux accédants.
- ✓ tenir compte, autant que possible, des pratiques artistiques nouvelles pour mettre en place des propositions et offres pédagogique innovantes, en proposant la découverte d'autres esthétiques et d'autres disciplines, inciter à la diversité des pratiques en développant des liens avec les

acteurs culturels du territoire et en s'investissant dans une dynamique de réseau territorial.

Pour le Département :

- ✓ contribuer financièrement aux activités du conservatoire pour un montant de 85 000 euros, en 2021.

*On notera que ce projet d'établissement prend forme au moment même où le Département renouvelle son schéma départemental des enseignements artistiques, dont la parution est prévue en 2022.*

## **II.2.b : L'État**

L'arrêté du 15/12/2006 fixant les critères de classement des établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre décrit les missions communes à tous les conservatoires :

- ✓ projet en cohérence avec le schéma départemental, projet d'établissement validé par la collectivité, organisation territoriale de l'enseignement favorisant l'égalité d'accès aux usagers et la concertation pédagogique, fonctionnement en réseau avec d'autres établissements d'enseignement, de création ou de diffusion,
- ✓ organisation de l'enseignement en cursus, orientation suivie des élèves, accompagnement du projet des élèves,
- ✓ missions d'éducation artistique privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire (interventions en milieu scolaire, classes à horaires aménagés, ateliers, chartes départementales de développement de la pratique vocale...),
- ✓ développement des pratiques artistiques en amateur,
- ✓ actions de sensibilisation des publics, participation à la vie culturelle locale, actions de diffusion, accueil d'artistes, partenariats avec les acteurs locaux de la création et de la diffusion.

...ainsi que les missions spécifiques pour les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal :

- ✓ dispenser des disciplines en cohérence avec le développement des pratiques collectives,
- ✓ dispenser l'enseignement d'au moins une spécialité (musique, danse ou théâtre),
- ✓ proposer des pratiques vocales collectives,
- ✓ proposer une formation et de la culture musicales incluant des démarches de création,
- ✓ mettre en place des classes à horaires aménagés (facultatif),
- ✓ se doter d'une équipe de direction et du personnel administratif et technique permettant d'assurer ses missions ; disposer de locaux spécifiques, adaptés et équipés ainsi que des moyens matériels correspondants.

Là encore, on note que, hormis la mission (facultative) de mise en place de classes à horaires aménagés, le conservatoire de Montélimar-Agglomération remplit l'essentiel des missions communes et spécifiques décrites ci-dessus.

L'arrêté du 09 septembre 2016 confirme le renouvellement, par l'État, du classement du conservatoire de Montélimar-Agglomération dans la catégorie des conservatoires à rayonnement intercommunal pour une durée de sept ans, soit jusqu'en septembre 2023.

### **III : BILAN DU PROJET 2015-2020**

#### **III.1 : LES ACTIONS INSCRITES AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2015-2020**

##### **III.1.a : Ouvrir le conservatoire aux personnes en situation de handicap**

Depuis 2014, le conservatoire a initié une démarche concertée pour l'accueil de publics en situation de handicap. L'établissement compte aujourd'hui quelque 8 % de personnes en situation de handicap dans ses effectifs, soit dans le cadre de partenariats avec des établissements spécialisés (CAMSP, IME, foyers d'adultes handicapés), soit dans le cadre de parcours adaptés, suivis et évalués annuellement. Reconnu pour cette action, il a participé à la rédaction d'un *Guide pratique pour un enseignement artistique accessible*, édité par le Ministère de la Culture en octobre 2020.

##### **III.1.b : Développer d'autres partenariats**

Au-delà des partenariats mis en place entre 2009 et 2014, souvent renforcés, on notera le développement de nouvelles participations à la vie culturelle locale, et notamment le Festival du cinéma italien, le festival Présence(s) Photographie et le festival de cinéma De l'Écrit à l'Écran, pour lequel les élèves du conservatoire composent chaque année des musiques de courts-métrages.

##### **III.1.c : Proposer des formation courtes**

Ces propositions s'inscrivaient exclusivement dans le cadre d'heures non affectées. Elles ont abouti, en 2020, à la mise en place d'animations pédagogiques conséquentes dans les deux centres sociaux de Montélimar.

##### **III.1.d : Réécrire les règlements pédagogique et intérieur**

Dans le prolongement de la validation du projet d'établissement 2015/2020, les règlements pédagogique et intérieur du conservatoire ont été réécrits et validés ensuite en conseil communautaire.

### **III.1.e : Inscrire la création au cœur du projet de formation**

Au-delà des actions prises en charge par l'ensemble de l'équipe pédagogique, dans le cadre des cours d'instruments, de formation musicale ou de pratique collective, on notera l'ouverture en 2017 d'une classe de composition (à tendance jazz et musiques actuelles), dont le succès a amené l'ouverture, en 2020, d'une seconde classe de composition. Il reste cependant nécessaire d'inscrire ce sujet dans le projet 2022/2027, afin de conforter l'action pédagogique dans ce sens.

### **III.1.f : Le conservatoire «école du spectacle»**

Les enseignants des classes de théâtre ont effectivement participé au concept «école du spectacle», en encadrant nombre de productions des élèves du conservatoire.

### **III.1.g : Conforter certaines disciplines musicales et théâtrales**

On notera les développements des classes ou activités suivantes :

- ✓ harpe
- ✓ chant jazz : musiques actuelles
- ✓ trompette
- ✓ batterie
- ✓ claviers jazz / musiques actuelles
- ✓ classes de pratique vocale avec l'école Les Allées
- ✓ Actions d'éducation artistique dans les deux centres sociaux de Montélimar

### **III.1.h : Proposer un plan de formation pour l'équipe enseignante**

Au-delà des formations suivies par les enseignants en cours d'année, il a été proposé à l'ensemble de l'équipe quatre jours de formation collective en début d'année scolaire. Les thèmes de ces journées de formation sont définis en conseil pédagogique élargi, en partie en lien avec l'artiste associé pour l'année suivante. On notera que, depuis deux exercices, ces journées de formations ont été réduites à deux jours.

### **III.1.i : Artistes associés**

Le conservatoire a, durant la période 2015/2021 associé à ses actions pédagogique et culturelle :

- ✓ 2015 : André Fornier (metteur en scène d'opéras)
- ✓ 2016 : Francisco Ferro (compositeur, musique spectrale)
- ✓ 2017 : Heinz Lorenzen (clown et metteur en scène)
- ✓ 2018 : Hervé Salamone (compositeur de jazz)
- ✓ 2019 : La Compagnie Naüm (théâtre musical de rue)
- ✓ 2020 : Jean Sclavis (théâtre de marionnettes)

## **IV : LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2022-2027**

# **LE CONSERVATOIRE DE MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, UN ESPACE DE CULTURE, DE CRÉATION ET DE FORMATION, OUVERT À TOUS LES PUBLICS**

Dans le prolongement de son classement par le Ministère de la culture, le conservatoire de Montélimar-Agglomération avait connu un important développement, tant au niveau des effectifs, que des heures enseignées et grâce, également, à la mise en œuvre d'une seconde tranche de travaux, permettant la création d'un studio de théâtre, d'une salle de spectacle, de deux studios de musiques actuelles, d'une parthèque, d'un espace d'accueil dédié aux familles. Le second projet, moins ambitieux, a permis de conforter ces importantes évolutions, tout en préservant un projet pédagogique original, faisant la place belle aux pratiques collectives, à un enseignement très particulier et bien défini de la formation musicale, aux productions d'élèves sur l'ensemble du territoire.

Le troisième projet d'établissement devrait donner un second souffle à la place du conservatoire au sein de l'Agglomération, en inscrivant clairement celui-ci comme établissement culturel à part entière, et notamment par l'accueil d'artistes en résidence, la mise en place d'une saison de spectacle, le développement de l'éducation artistique et la création d'une classe de cinéma. Il inscrira également une volonté d'un partenariat plus large et mieux établi avec les autres établissements, associatifs ou publics, du territoire.

## **IV.1 : RECONDUIRE LES PRINCIPALES ACTIONS EXISTANTES (LISTE NON EXHAUSTIVE)**

### **IV.1.a : Itinérance[s]**

Incluant une création annuelle des professeurs du conservatoire, des concerts d'élèves, des concerts de professeurs, d'artistes associés, les rencontres culturelles Itinérance[s] permettent au conservatoire de mener des actions de diffusion de qualité, cohérentes au regard de son action pédagogique et irrigant l'ensemble du territoire de la collectivité. A ce titre, elles doivent se poursuivre, voire se développer.

### **IV.1.b : Artistes associés**

La présence, chaque année, d'un nouvel artiste associé à la vie du conservatoire (interventions multiples dans les classes, production d'une conférence et d'un concert ou spectacle, mise en place d'un stage ouvert au public et suivi artistique de la création annuelle des professeurs), avec le soutien financier du Département, doit être reconduite pour la richesse artistique et pédagogique qu'elle apporte à la vie de l'établissement, complémentaire à l'action pédagogique courante.

### **IV.1.c : Productions d'élèves et professeurs**

On veillera à reconduire les (nombreuses) actions de diffusion proposées par les élèves du conservatoire, soutenues voire accompagnées par les enseignants, qui accueillent chaque année quelques 7000 spectateurs.

### **IV.1.d : Plan de formation de l'équipe pédagogique**

On reconduira le plan de formation collective des enseignants du conservatoire qui, au-delà de ses vertus premières, offre une réelle occasion de réflexion partagée par l'équipe et facilite l'intronisation des nouveaux enseignants.

## **IV.2 : DÉVELOPPER LES PARTENARIATS**

### **IV.2.a : Conforter les partenariats existants...**

La dynamique partenariale est un point fort de l'action culturelle du conservatoire. Elle permet d'associer régulièrement équipe enseignante et élèves aux actions menées sur le territoire par les partenaires associatifs et institutionnels. On veillera donc, naturellement, à conforter les partenariats suivants, dont certains sont effectifs depuis de nombreuses années :

- ✓ Festival de la photographie *Présence[s] photographie*
- ✓ Festival de littérature *Les cafés littéraires*
- ✓ Université populaire (organisation de conférences)
- ✓ Festival du cinéma *De l'écrit à l'écran*
- ✓ Médiathèque intercommunale
- ✓ Théâtre intercommunal

- ✓ Musée de la Ville et musée d'art contemporain
- ✓ Réseau départemental Miz Ampli et dispositif AOC (accompagnement à la création – musiques actuelles)

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	COÛT
Immédiat	Néant, ou déjà inscrit dans le budget courant

#### IV.2.b : ...et construire de nouveaux partenariats

Afin de poursuivre et développer la dynamique partenariale du conservatoire, dans un souci d'élargissement des publics et de rayonnement local, on développera de nouveaux axes de collaboration avec :

- ✓ Les centres sociaux de Montélimar (animations, concerts...)
- ✓ Les écoles de musique de Sauzet et Puy Saint Martin (échanges, partages d'expérience)
- ✓ Les SMAC 07 et 26 (relationnel)
- ✓ Jazz Action Valence (école de jazz, relationnel)
- ✓ Les établissements d'enseignement supérieur de l'agglomération : IFSI, CEFA... (propositions de formations complémentaires)
- ✓ Les Concerts de Poche
- ✓ Saôu Chante Mozart

### IV.3 : ÉLARGIR LES PUBLICS

#### IV.3.a : Créer une classe de cinéma

En complément et en lien avec les formations « musiques » et « théâtre » existantes, proposer une formation initiale au cinéma, sur un cycle de trois années, et trois heures de cours hebdomadaires, à destination des lycéens et lycéennes (12 élèves par promotion). Ce projet pourrait être mis en œuvre en lien avec l'association du festival de cinéma de Montélimar.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	COÛT
A définir ultérieurement, en collaboration avec l'association « De l'écrit à l'écran » et au regard de son projet de formation supérieure.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir, Investissement : 5 000 € par an les trois premières années puis 1 000 € par an</li> <li>• Bâtiments : rénovation d'un espace inoccupé de l'aile 5 du conservatoire (40 m<sup>2</sup>)</li> <li>• Ressources humaines : 3h la première année, puis 6h puis 9h.</li> <li>• Recettes : 3 600 € la première année, puis 7 200 € puis 10 800 € (cotisations annuelles pour 12 élèves)</li> </ul>

#### IV.3.b : Développer l'éducation artistique et culturelle

- 1) Création d'un « orchestre à l'école », ou d'un « chœur à l'école », au sein d'un groupe scolaire à définir.
- 2) Actions éducatives dans les quartiers prioritaires, en lien avec les centres sociaux.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	COÛT
1) A définir, au regard des disponibilités financières 2) Action en cours depuis 2020/2021, avec les deux centres sociaux de la Ville de Montélimar	1) Pour l'orchestre à l'école : parc instrumental (20 K€), subventionné en partie par le syndicat de la facture instrumentale. Ressources humaines : 12h hebdo pour une classe. 2) Pour les « choeurs à l'école » et les actions éducatives, interventions menées exclusivement par des enseignants ou intervenants du conservatoire, avec des heures non affectées en début d'année.

#### IV.3.c : Conforter l'accueil de personnes en situation de handicap

Nommer un référent handicap au conservatoire, pour mieux communiquer avec les associations œuvrant pour l'insertion des handicapés, constituer et suivre un annuaire, organiser des rencontres locales et organiser l'accueil et le suivi des personnes en situation de handicap au conservatoire.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	COÛT / RECETTES
Dès que possible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ressources humaines : 1 h hebdomadaire</li> <li>Subvention de l'ARS à confirmer</li> </ul>

#### IV.3.d : Développer la communication et la visibilité

Faire évoluer l'image du conservatoire, en vue d'attirer de nouveaux publics, et particulièrement grands adolescents, jeunes adultes et nouveaux arrivants. Soigner la communication mais aussi la signalétique urbaine.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	COÛT
Dès que possible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service communication : partie du budget dédié aux établissements culturels</li> <li>Service Bâtiments : étude et réalisation de la signalétique urbaine (panneaux directionnels et affichage signalant l'existence du conservatoire rue Bouverie)</li> </ul>

#### IV.3.e : Faire du Tintamarre un lieu de production et de diffusion

Organiser, chaque mois au Tintamarre (salle de spectacles du conservatoire), un concert ou spectacle (petites formes, musique ou théâtre), en privilégiant des ensembles émergents ou en voie de professionnalisation. On s'associera, pour la programmation, à des institutions ou associations en charge de la formation ou du suivi de jeunes ensembles, et particulièrement :

- ✓ Les SMAC Drôme et Ardèche

- ✓ Le réseau MIZ AMPLI
- ✓ Le festival Drôme de Guitares (concours de guitare classique)
- ✓ Les conservatoires supérieurs de Lyon, Paris et Genève
- ✓ L'Académie Jeunes Talents du Quatuor Debussy
- ✓ La FNAPEC (concours international de musique de chambre)
- ✓ JAZZ'RA (soutien aux jeunes formations de jazz de la Région Auvergne-Rhône-Alpes)
- ✓ L'association des parents d'élèves du conservatoire, Montélimusique, pour un concert annuel d'ex-élèves du conservatoire en voie de professionnalisation ou jeunes professionnels.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	COÛT
Projet à mettre en œuvre en coordination avec le théâtre intercommunal, l'auditorium (dans le cadre de sa restructuration à venir) et le volet culturel de l'action « Cœur de Ville ».	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Artistique : 15 000 € / an</li> <li>• Technique : 3 000 € / an</li> <li>• Subventions : Département</li> </ul>

#### IV.3.f : Développer les productions d'élèves et de professeurs sur le territoire de l'agglomération

Proposer chaque année, avec le soutien technique de la régie du théâtre intercommunal de Montélimar, une série de cinq concerts d'élèves et professeurs du conservatoire, sur les communes de Montélimar-Agglomération (hors Montélimar).

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	COÛT
En œuvre depuis 2021, dans le cadre des rencontres culturelles Itinérance[s]	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique uniquement, mais réalisé par la régie du théâtre intercommunal.</li> <li>• Coût d'accueil pour les communes (léger ; boissons pour les artistes et verre de l'amitié)</li> </ul>

#### IV.4 : DÉVELOPPER LE PROJET PÉDAGOGIQUE

##### IV.4.a : Un parcours revisité et un nouveau mode d'évaluation pour le cycle 1

Pour les élèves de cycle 1 « musique », fonder la formation musicale et la pratique collective en un seul cours d'une heure ; la compléter pour les troisième et quatrième années par un cours de pratique vocale collective (maitrise). Redéfinir l'évaluation de fin de cycle 1, en privilégiant une évaluation par contrôle continu et auto-évaluation de l'élève. Cette maquette sera détaillée dans le règlement pédagogique du conservatoire, re-rédigé à la suite de l'adoption du projet d'établissement.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	COÛT
Mis en œuvre dès septembre 2021	Néant

#### IV.4.b : Un parcours modulaire pour le cycle 2

Proposer, pour le cycle 2 « musique », un parcours par capitalisation, permettant aux élèves d'acquérir leur diplôme par acquisition de douze unités de valeur (quatre en formation musicale, quatre en pratique collective et quatre en pratique instrumentale). Cette maquette sera détaillée dans le règlement pédagogique du conservatoire, re-rédigé à la suite de l'adoption du projet d'établissement.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	COÛT
Mis en œuvre dès septembre 2021	Néant

#### IV.4.c : Un parcours spécifique «musiques et théâtre»

Proposer aux élèves musiciens, dès l'entrée en cycle 2, un parcours spécifique « musique et théâtre », allégé pour la partie « musique » et leur permettant de suivre la formation dans les deux spécialités en même temps.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	COÛT
Mis en œuvre dès septembre 2021	Néant

#### IV.4.d : Une nouvelle maquette de formation pour le théâtre

En complément de la formation régulière de théâtre, faire appel, pour les cycles 1 et 2 et les adultes, à des intervenants extérieurs spécialisés (clown, marionnette, masque, écriture, danse...), 8 journées par an. Stages ouverts aux publics extérieurs (inscription de 18,50 € à l'année, tarif inscrit dans la grille actuelle)

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	COÛT
A partir de septembre 2022	3 200 € / an (400 € par journée d'intervention)

#### IV.4.e : Un parcours de découverte pluri-instrumental

On proposera systématiquement aux élèves inscrits en Parcours de Découverte 2ème année (élèves de CP) une initiation instrumentale de 60 mn hebdomadaires, par groupe de deux ou trois élèves. Cette proposition faite aux élèves n'impliquera pas de surcoût aux familles, concernant les tarifs de cotisation (tarif 2).

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	COÛT
Septembre 2022	Coût RH : néant ; ces cours sont proposés dans la cadre d'heures non affectées en début d'année.

#### IV.4.f : La création au cœur du projet de formation

On actera le principe de la création au centre de la formation des élèves, dès le premier cycle. Chaque élève du conservatoire sera ainsi impliqué, au moins une fois par an, dans un projet de création (improvisation, invention...), tant en musique qu'en théâtre.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	COÛT
Dès que possible	Néant

#### IV.4.g : Création d'une classe de musiques électroniques

Afin d'attirer au conservatoire de nouveaux publics, et particulièrement les grands adolescents et jeunes adultes, on ouvrira une classe dédiée aux musiques électroniques, avec des missions parallèles d'éducation artistique et culturelle.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	COÛT / RECETTES
Septembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RH : 4 heures hebdomadaires</li> <li>• Recettes : 12 élèves, soit 3 600 € / an</li> </ul>

#### IV.4.h : Un conservatoire 2.0

On doublera l'enseignement traditionnel (face à face pédagogique) avec des supports numériques (tutoriels, démos, cours enregistrés, cours en ligne), en équipant une partie des salles de cours du conservatoire, prioritairement les salles de formation musicale et de musiques actuelles. On proposera, à ce sujet, des modules de formation aux enseignants du conservatoire.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	COÛT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Septembre 2023 : équipement de deux salles</li> <li>• Septembre 2024 : équipement de deux autres salles</li> <li>• Septembre 2025 : équipement de deux autres salles</li> </ul>	1 500 € par salle, non compris le câblage, comprenant : unité centrale, écran, carte son, haut-parleurs et caméra / microphone externe.

#### IV.4.i : Augmentation du volume d'enseignement

Des augmentations sensibles de volume d'enseignement ayant été réalisées en septembre 2021, on proposera, pour la rentrée 2022/2023, deux heures d'augmentation du temps d'enseignement affecté aux cours de batterie. Ces deux heures libéreront un enseignant pour la création d'une classe de jazz / instruments à vent.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	COÛT
Septembre 2022	RH : 2 heures hebdomadaires

#### IV.4.j : Accueil d'artistes en résidence

On accueillera chaque trimestre de chaque année, au conservatoire, un artiste ou groupe d'artistes en résidence pour un projet de création, incluant un projet d'éducation artistique et culturelle ou un projet de formation ainsi qu'un projet de diffusion (conférence, action d'éducation artistique et culturelle ou sortie de résidence). Les artistes ou groupe d'artistes répondront à un appel à projet de résidence déposé l'année précédente. On veillera

attentivement au rayonnement territorial des actions menées par les artistes accueillis dans ce cadre, inscrit de fait dans une fiche-projet.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	COÛT
Dès 2022/2023	3 000 € (soit une participation de 1 000 € pour chaque résidence)

#### IV.4.k : Nouvelle organisation des interventions en milieu scolaire

Après étude (en cours), on redéfinira l'assiette, les modalités et la distribution des interventions en milieu scolaire sur l'ensemble du territoire de Montélimar-Agglomération, afin d'obtenir une répartition plus juste, plus équitable et mieux contrôlée de ces interventions.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	COÛT
Dès 2022/2023	Fonction des options retenues...

#### IV.5 : AUTRES ACTIONS

##### IV.5.a : La cour du conservatoire, un espace public convivial et accueillant

Afin de faire de la cour du conservatoire un véritable lieu d'accueil aux différents publics fréquentant l'établissement, on procédera aux travaux et aménagements suivants :

- ✓ Remplacement de l'enrobé par un pavement ou dallage plus esthétique et artistique.
- ✓ Installation de bancs, sièges et petites tables, choix en concordance avec le lieu
- ✓ Remplacement des poubelles, choix en concordance avec le lieu

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	COÛT
A définir ultérieurement	A définir avec le service Bâtiments

##### IV.5.b : Espaces intérieurs à rénover (salles de cours)

Le conservatoire dispose d'une réserve foncière d'environ 150 m<sup>2</sup>, situé au premier étage des ailes 4 et 5. Une partie de ces réserves sert actuellement au stockage des décors et costumes des classes de théâtre (50 m<sup>2</sup> environ) et une autre partie est prêtée, gracieusement, à l'association De l'Écrit à l'Écran pour du stockage de matériel. Un espace pour le stockage des décors et costumes doit être préservé ; les deux espaces restants peuvent être rénovés pour des studios de musiques actuelles (cours et locations) ou un studio pour une classe de cinéma (voir supra IV.3.a)

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	COÛT
A définir ultérieurement	A définir avec le service Bâtiments

#### IV.6 : L'ÉVALUATION DU PROJET

Une fois validé par l'exécutif de la collectivité, le présent projet d'établissement sera évalué chaque année, item par item, par l'équipe de direction du conservatoire. Cette évaluation sera ensuite soumise au conseil d'établissement du conservatoire puis à la Commission culture de Montélimar-Agglomération pour enfin être présentée à la direction générale de la Collectivité.

#### V : CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Dans le prolongement d'un premier projet faisant montre d'une réelle volonté de développement (nombre d'élèves, recrutements d'enseignants, ouverture d'une classe de théâtre, travaux d'aménagement), puis d'un second stabilisant le premier, ce troisième projet d'établissement du conservatoire de Montélimar-Agglomération devrait, à son terme, lui offrir un rayonnement plus large, un projet pédagogique mieux défini, plus souple et conforme aux attentes des familles et des tutelles, une dynamique partenariale confortée, pour un élargissement des publics et une plus large diversité d'actions pédagogiques et culturelles.

Ancré au sein d'un territoire en plein développement, souhaitant accroître son attractivité et ses offres, il répondra ainsi à une demande importante d'une population toujours présente et avide de propositions, dans ses domaines de compétences que sont la formation, la culture et l'éducation artistique.



*Musiques actuelles*



*H. Lorenzen, artiste associé*



*Itinérance[s] : El Mati*



*Création des professeurs*

## **VI : ANNEXES**

### **VI.1 : TEXTES OFFICIELS ET RÈGLEMENTS INTERNES**

- ✓ Schémas d'orientation pédagogique
- ✓ Rapport d'inspection, Ministère de la culture, juin 2008
- ✓ Arrêtés de classement du Ministère de la culture et de la communication
- ✓ Schéma départemental des enseignements artistiques
- ✓ Règlements intérieur et pédagogique en cours

### **VI.2 : BILANS ANNUELS**

- ✓ Bilans annuels de 2008 à 2013